COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE
Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex (France)
Tél :+33 / 3 88 41 21 00
Fax : +33 / 3 88 41 27 02/29 44
Email : michele.carliez@coe.int

FAX TELECOPIE

FROM: **Michèle Carliez**
Political Affairs Committee

TO: **Secretaries of National Delegations to the Parliamentary Assembly of the Council of Europe and Secretaries of Observer and Special Guest Delegations**

Date: **16 July 2001**

Number of pages including this one: 1 + 6

FOR THE ATTENTION OF MEMBERS OF THE POLITICAL AFFAIRS COMMITTEE
Subject: Meeting of the Political Affairs Committee (Tbilisi (Georgia) 2-4 September 2001

Please transmit to members of the Political Affairs Committee the attached documents concerning the next meeting of the Committee:

- **Draft agenda**
- **Preliminary draft programme**
- **Hotel reservation form to be returned directly to Ms Kvirkvelia before 15 August**
- **A list of hotels**
- **Participation form to be returned directly to the Secretariat of the Committee as soon as possible.**

The venue of the meeting, together with other practical information will be sent to the participants in due course.

Thank you,

Michèle Carliez

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Council of Europe / Conseil de l' Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 00
Fax : +33 (0)3 88 41 27 76
E-mail : pace@coe.int
http://stars.coe.fr

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Restricted
AS/Pol (2001) OJ 10
16 July 2001
Apoj10_01

Political Affairs Committee

Draft agenda

of the meeting which will take place in Tbilisi (Georgia)
on Monday 3 September, from 9.30 am to 6.00 pm and
on Tuesday 4 September 2001, from 9.00 am to 11.30 am[1]

1. **Agenda**

AS/Pol (2001) OJ 10

Adoption of the draft agenda

2. **Minutes**

AS/Pol (2001) PV 07 / 08 / 09

Approval of the draft minutes of the meetings held on 11 June 2001 (Liechtenstein), on 23 June 2001 (Strasbourg) and on 26 and 28 June 2001 (Strasbourg)

3. **Exchange of views with the Georgian authorities**

4. **Exchange of views with representatives of the OSCE mission to Georgia**

This document is the convocation to the meeting for the members and alternates of the Political Affairs Committee, the leaders of the political groups and members of observer and special guest delegations
Copy for information: secretaries of national delegations

[1] **A meeting of the *Ad Hoc* Working Group on Parliamentary Co-operation among the South-Caucasian Countries is scheduled from 11.30 am to 1.00 pm**

AS/Pol (2001) OJ 10

5. **Situation in the « former Yugoslav Republic of Macedonia"**
(Rapporteur: Mr Roman Jakič, Slovenia, LDR)

AS/Pol (2001) 20

Adoption of a draft report

6. **Conflict in the Chechen Republic**
(Rapporteur: Lord Judd, United Kingdom, SOC)

- Information by the co-chairpersons of the Joint Working Group on Chechnya
- Exchange of views

6. **Situation in Belarus**
(Rapporteur: Mr Wolfgang Behrendt, Germany, SOC)

AS/Pol/Inf (2001) ...
(Programme of the visit)

Information on the visit by the Chairman and the Rapporteur (30 July – 3 August 2001)

7. **Positive experiences concerning autonomous regions in Europe**
(Rapporteur: Mr Andreas Gross, Switzerland, SOC)

Exchange of views on the basis of a preliminary draft report

8. **Drafting of a Charter defining Europe's "Common Values"**
(Rapporteur: Mr Jordi Solé Tura, Spain, SOC)

AS/Pol (2001) 19

Consideration of a preliminary draft report

9. **Constitution of a third sub-committee (on the *Functioning of Democratic Institutions)***

10. **Work programme**

Docs 8958, 9089, 9108, 9113

Appointment of rapporteurs

11. **Other business**

12. **Next meetings**

Plenary Committee :
. Strasbourg, during the September part-session of the Assembly (24-28 September 2001)
. Lithuania, 19-20 November 2001 – Exchange of views with the Chairman-in-Office of the Committee of Ministers *(Subject to the Bureau's authorisation)*

Sub-Committee on relations with non-member countries :
. New-York, Autumn 2001 (on the occasion of the 56th General Assembly of the United Nations)
. Ottawa (Canada) 22-23 October 2001, joint Seminar with the Canada-Europe Parliamentary Association

Sub-Committee on the Middle-East:
Strasbourg, during the September part-session of the Assembly (24-28 September 2001)

59.01.8

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel: +33 (0)3 88 41 20 00
Fax: +33 (0)3 88 41 27 76
E-mail: pace@coe.int
http://stars.coe.fr



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Restricted
AS/Pol (2001) 19 rév.
29 août 2001
Fpdoc 19_01

Commission des questions politiques

Élaboration d'une charte définissant les «valeurs communes» de l'Europe[1]

Rapporteur: M. Jordi Solé Tura, Espagne, SOC

Mémorandum

[1] Renvoi N° 2593 du 14.03.01, Doc. 8856

8. A cet effet, et afin de mieux préserver et garantir la présence et le développement de la démocratie en Europe, le texte qui figure dans l'annexe pourrait être proposé aux Etats membres pour une adoption solennelle.

13. le respect de la diversité religieuse et la coexistence des diverses confessions, ainsi que la cohabitation de toutes ces confessions avec les identités laïques et agnostiques.

14. la résolution des conflits politiques et sociaux à travers le dialogue démocratique, tant au sein de chaque Etat membre qu'entre les différents Etats.

15. un régime politique global, dans le cadre de la diversité des Etats, des régions et des villes. Cette unité dans la diversité se fondera essentiellement sur l'organisation, à intervalles réguliers, d'élections libres et démocratiques; sur la séparation des pouvoirs et l'existence d'une justice efficace, impartiale et équitable; sur la lutte implacable contre la corruption et sur la participation des Etats, des régions et des villes aux institutions politiques fondamentales de la communauté.

16. la pleine reconnaissance de l'action politique, sociale, économique et culturelle des régions et des villes dans tout l'espace européen et de la coopération entre toutes ces entités, à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats membres.

17. des relations d'amitié et de coopération, ainsi que des échanges culturels et économiques avec les autres pays du monde.

18. l'aide aux zones les plus nécessiteuses de la planète et la coopération avec elles pour promouvoir leur progrès dans tous les domaines.

19. la mise en œuvre d'une dynamique vers une citoyenneté européenne, la suppression des frontières intérieures de l'Europe et la création d'un espace européen unique, fait de diversité et d'identités multiples.

20. le rejet et l'élimination totale des conflits militaires, des guerres et des confrontations entre les Etats, les régions, les villes et les ethnies de l'Europe. »

59.01.8

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Council of Europe / Conseil de l' Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 00
Fax : +33 (0)3 88 41 27 76
E-mail : pace@coe.int
http://stars.coe.fr

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Restricted
AS/Pol (2001) 19
22 August 2001
Apdoc19_01

A l'attention de
M. Solé Tura

Political Affairs Committee

Drafting of a charter defining Europe's « Common values »[1]

Rapporteur: Mr Jordi Solé Tura, Spain, SOC

Memorandum

[1] Reference No. 2593, 14/03/01, Doc. 8856

I. Europe is entering the decisive final stage - the home straight - of its transformation into a single political, economic and cultural area after centuries of internal conflict, culminating in the appalling wars of the 20th century, which can indeed be regarded as civil wars within a continent that for hundreds of years constituted the reference point of humanity.

2. The implementation of a single currency, the elimination of longstanding frontiers, the creation of joint political and economic structures, which will doubtless lead this patchwork Europe to a single European citizenship and a political system based on a common parliament and government, recognition of regional diversity and integration of towns and cities in a Europe-wide network will open up new vistas, making Europe the key focus of attention in future.

3. This emerging new Europe will nevertheless have to overcome the huge obstacles that currently stand in its way, including the memory of the terrible conflicts between its member states, not forgetting other present-day impediments. Among these mention can be made of the economic and cultural differences that give rise to migratory movements within Europe and to conflicts between or within states, of new outbreaks of racism and xenophobia and also, on another level, of ethnic and linguistic diversity, which sometimes causes clashes between majority and minority population groups.

4. We must add to the above the ambiguous impact of what is known as globalisation, which not only transcends economic frontiers but also leads to a difficult relationship between the political authorities, on one hand, and economic and media powers, on the other, since the former are confined within their national boundaries but not the latter.

5. In these circumstances the creation of a fully integrated European area, the active agent and passive beneficiary of huge political, economic and cultural progress, capable of unifying separate identities, of overcoming the quarrels of the past and of bringing together different cultures, mentalities, ways of life and languages in a single area, is a task which will require all Europeans to make huge efforts and show great willingness for joint action.

6. The Parliamentary Assembly of the Council of Europe, the pan-European organisation responsible for promoting and defending such fundamental values as parliamentary democracy, human rights and the rule of law, believes that the time has come to look beyond the important legal machinery that the organisation has already set up, such as the European Convention on Human Rights, and devise a Charter of Europe's Common Values, that is to say a document that will enable all the states already members of the Council, those ready to accede to it and those granted observer status - each with its own political system - to agree on common ideals in the spheres of politics, culture, identity and legislation.

7. For this reason, the Assembly has decided to encourage the drafting of a Charter defining the common values of the present and future Europe, constituting a list of the minimum principles that any political system must accept and assert in order to bring itself into line with the future development of a united Europe.

8. To that end and with the aim of preserving and offering improved guarantees of democracy's presence and progress in Europe, the text in appendix could be proposed to the Member States for a solemn adoption.

APPENDIX

Guidelines for a European Charter of Common Values

With the aim of preserving and guaranteeing the strength and the progress of democracy in Europe, the Parliamentary Assembly of the Council of Europe hereby proposes a European Charter of Common Values which could be based on the following principles:

"All democratic systems within the Europe of today and of the future shall be founded on the following principles and values:

1. Freedom and dignity of all women and men, subject only to the limits inherent in the freedom and dignity of others.

2. Equality and security of all persons without any discrimination on grounds of sex, race, nationality, language, religion, social origin, place of birth, beliefs, political opinion, collective identity, social position, disability or sexual orientation.

3. Condemnation and total rejection of intolerance, racism and xenophobia.

4. Full recognition of and respect for minority rights, avoiding ghettoisation and combining equality with acceptance of differences.

5. The right of asylum and the acceptance and integration of immigrants, with full recognition of their rights and duties and of their cultures and religions, save where these are contrary to the principles of this Charter.

6. Total rejection of violence for reasons of racism, religious, social or linguistic conflict, humiliation of individuals based on the colour of their skin and enmity between neighbouring communities or population groups inside and outside Europe's borders.

7. Complete and final abolition of the death penalty.

8. Freedom of association at all levels in each country and between all member states, with the exception of associations aimed at undermining the foundations of democracy and the principles of this Charter.

9. Full equality of rights for and social and vocational integration of persons with disabilities.

10. Access to education for all.

11. Freedom of enterprise, along with the right to work and to social protection.

12. Protection of the environment as a fundamental task of states, regions, cities and social organisations.

13. Respect for religious diversity and the co-existence of different religions, as well as respect for, and coexistence of all religions with, secular and agnostic beliefs.

14. Resolution of political and social disputes through democratic debate, both within each member state and between states.

15. A universal political system in a context of diversity of states, regions and municipalities. This unity within diversity will primarily be based on the holding of free, democratic elections at regular intervals; the separation of powers between the legislative, executive and judicial arms, with an efficient, impartial, equitable system of justice; implacable efforts to combat corruption and the participation of states and regional and local authorities in the fundamental political institutions of the Community.

16. Full recognition of the political, social, economic and cultural action of regional and local authorities throughout Europe and of co-operation between such authorities inside and outside the member states.

17. Relations of friendship and co-operation and cultural and economic exchanges with the countries of the rest of the world.

18. Aid for the most needy areas of the planet and co-operation with all the regions concerned to foster their development and progress in every sphere.

19. Commitment to achieving a single European citizenship, the elimination of Europe's internal borders and the creation of a single European area, in which diversity prevails and multiple identities co-exist.

20. Rejection and complete elimination of military conflict, of war and of hostility between states, regions, cities and ethnic groups within Europe."

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel: +33 (0)3 88 41 20 00
Fax: +33 (0)3 88 41 27 76
E-mail: pace@coe.int
http://stars.coe.fr

59.01.8

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Restricted
AS/Pol (2001) 19 rév.
29 août 2001
Fpdoc 19_01

Commission des questions politiques

Élaboration d'une charte définissant les «valeurs communes» de l'Europe[1]

Rapporteur: M. Jordi Solé Tura, Espagne, SOC

Mémorandum

Observations de Clayfart

Pays juridic us
Politic ni.

[1] Renvoi N° 2593 du 14.03.01, Doc. 8856

8. A cet effet, et afin de mieux préserver et garantir la présence et le développement de la démocratie en Europe, le texte qui figure dans l'annexe pourrait être proposé aux Etats membres pour une adoption solennelle.

13. le respect de la diversité religieuse et la coexistence des diverses confessions, ainsi que la cohabitation de toutes ces confessions avec les identités laïques et agnostiques.

14. la résolution des conflits politiques et sociaux à travers le dialogue démocratique, tant au sein de chaque Etat membre qu'entre les différents Etats.

15. un régime politique global, dans le cadre de la diversité des Etats, des régions et des villes. Cette unité dans la diversité se fondera essentiellement sur l'organisation, à intervalles réguliers, d'élections libres et démocratiques; sur la séparation des pouvoirs et l'existence d'une justice efficace, impartiale et équitable; sur la lutte implacable contre la corruption et sur la participation des Etats, des régions et des villes aux institutions politiques fondamentales de la communauté.

16. la pleine reconnaissance de l'action politique, sociale, économique et culturelle des régions et des villes dans tout l'espace européen et de la coopération entre toutes ces entités, à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats membres.

17. des relations d'amitié et de coopération, ainsi que des échanges culturels et économiques avec les autres pays du monde.

18. l'aide aux zones les plus nécessiteuses de la planète et la coopération avec elles pour promouvoir leur progrès dans tous les domaines.

19. la mise en œuvre d'une dynamique vers une citoyenneté européenne, la suppression des frontières intérieures de l'Europe et la création d'un espace européen unique, fait de diversité et d'identités multiples.

20. le rejet et l'élimination totale des conflits militaires, des guerres et des confrontations entre les Etats, les régions, les villes et les ethnies de l'Europe. »

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Council of Europe / Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel: +33 (0)3 88 41 20 00
Fax: +33 (0)3 88 41 27 76
E-mail: pace@coe.int
http://stars.coe.fr



Restricted
AS/Pol (2001) 19
25 juillet 2001
Apdoc 19_01

Commission des questions politiques

Élaboration d'une charte définissant les «valeurs communes» de l'Europe*

Rapporteur: M. Jordi Solé Tura, Espagne, SOC

(Avant-projet de rapport) **Mémorandum**

* Renvoi N° 2593 du 14.03.01, Doc. 8856

1. Voici que l'Europe aborde la dernière ligne droite dans le processus de sa transformation en un espace unique – politique, économique et culturel – après des siècles d'affrontements internes qui ont culminé dans les guerres effroyables du XX^{e} siècle, lesquelles peuvent être qualifiées sans exagération de guerres civiles, sur un continent qui a, pendant des siècles, servi de point de référence à l'humanité.

2. La mise en marche de la monnaie unique, la suppression des frontières ancestrales et la création de structures politiques et économiques unifiées qui conduiront très certainement la mosaïque européenne vers la citoyenneté unique et vers un système politique reposant sur un parlement et un gouvernement européens, la reconnaissance des diversités régionales et l'intégration des villes en un grand réseau européen: autant d'évolutions appelées à créer un nouveau panorama qui fera de l'Europe le principal point de mire du futur.

3. Cette nouvelle Europe en gestation devra surmonter les grands obstacles qui, aujourd'hui encore, se dressent sur son chemin, et notamment le souvenir des terribles confrontations qui ont eu lieu entre ses membres, mais aussi d'autres facteurs qui appartiennent au présent immédiat. Je songe ici, en particulier, aux différences économiques et culturelles qui donnent lieu à des migrations internes et à des conflits entre pays ou à l'intérieur d'un même pays; je songe aux nouvelles flambées de racisme et de xénophobie et aussi, sur un autre plan, à la diversité ethnique ou linguistique, qui entraîne parfois des confrontations entre majorité et minorités.

4. A cela s'ajoute l'impact ambigu de ce qu'on appelle la mondialisation, impact qui non seulement transcende les frontières économiques, mais génère également une difficile relation entre, d'une part, les pouvoirs politiques et, d'autre part, les pouvoirs économiques et médiatiques, étant donné que les premiers sont assujettis à leur espace national et que les seconds ne le sont pas.

5. Dans ces conditions, la création d'un espace européen pleinement intégré, sujet actif et passif d'un grand progrès politique, économique et culturel, capable d'unifier des identités distinctes, de surmonter les querelles du passé et de fondre en un même espace des cultures, des mentalités, des modes de vie et des langues très divers, est une tâche qui exigera, de la part de tous les Européens, un grand effort et une grande volonté d'action conjointe.

6. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – l'organisation paneuropéenne chargée de promouvoir et de défendre les valeurs fondamentales que sont la démocratie parlementaire, les droits de l'homme et la primauté du droit – considère que le moment est venu de définir, au-delà des grands instruments juridiques que cette organisation a déjà créés, au premier rang desquels figure la Convention européenne des Droits de l'Homme, une Charte des valeurs communes de l'Europe, c'est-à-dire un instrument qui permettrait à tous les systèmes politiques déjà membres du Conseil ou prêts à s'y intégrer, ainsi qu'aux pays dotés du statut d'observateur, d'affirmer une même conception des politiques, des cultures, des identités et des législations.

7. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée du Conseil de l'Europe décide de favoriser la rédaction d'une charte qui définira les valeurs communes de l'Europe actuelle et future et qui constituera un catalogue des conditions minimales que tout régime politique doit accepter et proclamer s'il veut aller dans le sens du développement futur de l'Europe unie.

8. A cet effet, et afin de mieux préserver et garantir la présence et le développement de la démocratie en Europe, (~~l'Assemblée recommande au~~ Comité ~~des Ministres les initiatives~~ suivantes) **le texte qui figure dans l'annexe pourrait être proposé aux Etats membres pour une adoption solennelle.**

(~~1. la rédaction d'une Charte des valeurs communes de l'Europe, dont l'adoption sera proposée solennellement à chacun des Etats membres.~~)

(2. dans le souci d'assurer le respect effectif de cette charte, la création d'un Observatoire européen chargé de suivre le développement et la réalisation des valeurs communes de l'Europe dans chacun des Etats membres. Cet observatoire aura le pouvoir d'adresser des avertissements aux pays qui n'appliquent pas pleinement lesdites valeurs et de proposer, le cas échéant, des sanctions à leur égard.)*

* Nous proposons de supprimer les parties entre parenthèses

ANNEXE

(~~Projet de~~) **Lignes directrices pour une** Charte européenne de valeurs communes

Afin de préserver et de garantir (la solidité et) le développement **et la consolidation** de la démocratie en Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (présente) **propose** un projet de Charte européenne de valeurs communes, dont le contenu (~~est le suivant:~~) **pourrait s'inspirer des principes suivants :**

« Tout régime démocratique fonctionnant dans le cadre de l'Europe actuelle et future repose sur les valeurs et les principes suivants:

1. la liberté et la dignité de toute personne – homme ou femme – avec pour seule limite la liberté et la dignité d'autrui.

2. l'égalité et la sécurité de tous, sans aucune distinction fondée sur le sexe, la race, la nationalité, la langue, la religion, le régime social, le lieu de naissance, les convictions, les opinions politiques, l'identité collective, la position sociale, l'incapacité/l'invalidité ou l'orientation sexuelle.

3. la condamnation et le rejet total de l'intolérance, du racisme et de la xénophobie.

4. la pleine reconnaissance et le respect des droits des minorités, assortis du souci d'éviter la formation de ghettos et d'associer égalité et singularité.

5. le droit d'asile, l'accueil et l'intégration des immigrés, dans la pleine reconnaissance de leurs droits et de leurs devoirs, de leur culture et de leur religion, à moins que celles-ci ne soient contraires aux principes de la présente charte.

6. le rejet total des actions violentes imputables au racisme, à la confrontation entre identités religieuses, sociales ou linguistiques, à l'humiliation de personnes ayant telle ou telle couleur de peau et à l'hostilité entre sociétés ou populations voisines, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace européen.

7. l'abolition totale et définitive de la peine de mort.

8. la liberté d'association à tous les niveaux dans tous les pays membres, sauf pour les associations qui se proposent de détruire les fondements de la démocratie et les principes de la présente charte.

9. la pleine égalité de droits et l'intégration sociale et professionnelle pour les personnes handicapées.

10. l'accès de tous à l'éducation.

11. la libre entreprise et, corollairement le droit au travail et à la protection sociale.

12. la protection de l'environnement, qui est une tâche fondamentale de l'Etat, des régions, des villes et des organisations sociales.

13. le respect de la diversité religieuse et la coexistence des diverses confessions, ainsi que la cohabitation de toutes ces confessions avec les identités laïques et agnostiques.

14. la résolution des conflits politiques et sociaux à travers le dialogue démocratique, tant au sein de chaque Etat membre qu'entre les différents Etats.

15. un régime politique global, dans le cadre de la diversité des Etats, des régions et des villes. Cette unité dans la diversité se fondera essentiellement sur l'organisation, à intervalles réguliers, d'élections libres et démocratiques; sur la séparation des pouvoirs et l'existence d'une justice efficace, impartiale et équitable; sur la lutte implacable contre la corruption et sur la participation des Etats, des régions et des villes aux institutions politiques fondamentales de la communauté.

16. la pleine reconnaissance de l'action politique, sociale, économique et culturelle des régions et des villes dans tout l'espace européen et de la coopération entre toutes ces entités, à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats membres.

17. des relations d'amitié et de coopération, ainsi que des échanges culturels et économiques avec les autres pays du monde.

18. l'aide aux zones les plus nécessiteuses de la planète et la coopération avec elles pour promouvoir leur progrès dans tous les domaines.

19. la mise en œuvre d'une dynamique vers une citoyenneté européenne, la suppression des frontières intérieures de l'Europe et la création d'un espace européen unique, fait de diversité et d'identités multiples.

20. le rejet et l'élimination totale des conflits militaires, des guerres et des confrontations entre les Etats, les régions, les villes et les ethnies de l'Europe. »